

Carton rouge



La CARMF veut priver les médecins retraités de la revalorisation de 4,8 % des pensions prévue au 1er janvier prochain. La Caisse, qui dispose pourtant de 6 milliards d'euros de réserve, ne décolère pas face à l'exonération de cotisations accordée aux médecins retraités actifs pour la seule année 2023. Le plus grave est que la Caisse a pris cette mesure sans attendre la publication du décret qui définira le périmètre et les conditions d'application de cette exonération. Le SML estime que la CARMF dépasse ses prérogatives et dénonce la sanction inacceptable infligée aux retraités alors que l'inflation est de retour.